

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-015-15965/24/BM

■ Approbation de la mobilisation d'un fonds d'innovation pour l'habitat pour accompagner les porteurs de projets lauréats de la démarche "Engagés pour la qualité du Logement de demain" - PLH 2023-2028 91046

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En octobre 2021, le ministère de la Culture et le ministère du Logement ont lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) national « Engagés pour la Qualité du Logement de Demain », dont les résultats ont été annoncés en mars 2022. La Métropole s'est engagée dans cette initiative en soutenant plusieurs équipes sur son territoire.

Les projets lauréats de l'AMI Engagés pour la qualité du logement de demain en 2022 sont :

- HOP LES ATELIERS – la vie de 0 à 99 ans du « 3 fenêtres marseillais » – sur le périmètre du PPA de la commune de Marseille (Association Ateliers HOP : Habiter Œuvrer Penser / RAEDIFICARE / UMR 8566 EHESS).
- VILLE CAPABLE – création d'un immeuble de 5 logements - structure capable, évolutive, immeuble bas carbone en dent creuse ou en démolition / reconstruction – sur le périmètre du PPA de la commune de Marseille (MODUS AEDIFICANDI / RAEDIFICARE / RECIPROCITE / ESPI).
- CHEMIN DES FRAISES – création de 54 logements - réhabilitation lourde et construction neuve - confort thermique et acoustique – sur la commune de Septèmes-les-Vallons (ERILIA / ur projects ENSA.M).
- FACADE VIVRIERE – réhabilitation lourde de 81 logements - restructuration typologique recyclage des eaux grises, agriculture urbaine, réemploi – sur la commune de Marseille (ICF HABITAT / ECOFILAE / agence TDSO / ur LIEU IUAR).
- RIVES DE L'ETANG – résorption d'une friche (ancienne base aéronavale) en quartier durable comptant 235 logements avec création d'un corridor écologique et réseau de chaleur recyclant les eaux usées – sur la commune de Berre l'Etang (VILLENOVA / ERILIA / Jaquar Network / ur « Architecture, Milieu, Paysage » ENSA.PLV).
- CITADELLE BRIANCON – création de 51 logements - résorption d'une friche industrielle, gestion du risque PPRI, test de la SCI APP, habiter les toits, programmation rdc ICC – sur le périmètre de l'OIN Euroméditerranée – commune de Marseille (QUARTUS / Agence Caractère Spécial / ur project ENSA.M).
- VISION D'AOU – création de 106 logements en BRS - résorption d'une friche issue d'une démolition, gestion de l'eau – quartier ANRU sur la commune de Marseille (ERILIA / DBI / Ekinov / agences Concorde et Dream architecture / UMR 7300 E.S.P.A.C.E.).
- LA PELOUQUE – création de 35 logements - création de 35 logements – habitat participatif, programme en BRS – sur un quartier ANRU sur la commune de Marseille (ERILIA / ADEUS Reflex / association REGAIN).

Par délibération du Conseil métropolitain du 15 décembre 2022, la Métropole a validé la mise en place de son dispositif local d'appui aux équipes lauréates de l'AMI « Engagés pour la Qualité du Logement de Demain », qui prend la forme d'un incubateur intra-métropolitain, ouvert à ses partenaires publics et privés.

Il est plus précisément, question que la Métropole attribue des subventions aux projets lauréats de l'AMI « Engagés pour la Qualité du Logement de Demain », afin de permettre à leurs porteurs de poursuivre le développement de leurs axes d'innovation proposés pour cet AMI ou précisés à l'issue de l'AMI – avec l'appui des équipes techniques métropolitaines du dispositif d'incubation métropolitain – dans leur phase de conception et dans leur phase de réalisation.

C'est dans ce cadre que, par délibération CHL-009-15051/23/BM du 7 décembre 2023, la Métropole a subventionné les quatre projets qui suivent :

- HOP LES ATELIERS (bénéficiaire Association Ateliers HOP), à hauteur de 64 000 euros ;
- CHEMIN DES FRAISES (bénéficiaire ENSA.M), à hauteur de 48 000 euros ;
- RIVES DE L'ETANG (bénéficiaire ENSA.PLV), à hauteur de 48 000 euros ;
- CITADELLE BRIANCON (bénéficiaire ENSA.M), à hauteur de 48 000 euros.

Aujourd'hui, il est proposé de poursuivre cet engagement en attribuant une subvention sur de 64 000 euros au bénéfice de l'Association Ville Capable, pour son projet VILLE CAPABLE consistant à proposer des solutions innovantes inédites et astucieuses à des problématiques récurrentes au développement d'une stratégie immobilière pérenne dans le centre-ville :

Il propose un montage global reproductible (création d'une structure ad hoc avec la mise en œuvre d'innovations techniques et juridiques).

Il est d'intérêt général et se développe en partenariat avec le territoire.

Il prévoit l'évolutivité technique et juridique en s'affranchissant des contraintes de la copropriété.

Il se construit avec une structure hors-site adaptée.

Il réalise un premier immeuble en 2026.

La présente subvention à ce projet lauréat de l'AMI consentie sur 2024 constituera en outre une préfiguration du nouveau Fonds d'Innovation pour l'Habitat, dont la mise en place fera l'objet d'une prochaine délibération du Conseil Métropolitain, au cours de 2024. En seront à cet effet précisés les nouveaux critères d'attribution.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération CHL-001-12867/22/BM du 22 décembre 2022 du Bureau de Métropole Lancement de l'incubateur métropolitain des projets lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Engagés pour la qualité du logement de demain ;
- La délibération CHL-009-15051/23/BM du 7 décembre 2023 du Bureau de la Métropole approuvant la mobilisation d'un fonds d'innovation pour l'habitat pour accompagner les porteurs de projets lauréats de la démarche "Engagés pour la qualité du Logement de demain" - PLH 2023-2028 ;
- La délibération CHL-008-15811/24/BM du 22 février 2024 du Conseil de la Métropole approuvant le Programme Local de l'Habitat.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence doit contribuer à l'évolution de la conception et de la production des logements pour mieux répondre aux besoins et aux aspirations des habitants de son territoire ;
- Que la collectivité souhaite dès à présent renforcer son soutien aux porteurs de projets innovants lauréats de l'AMI « Engagés pour la Qualité du Logement de Demain » à travers l'octroi de subventions, afin de développer leurs axes d'innovation, de favoriser leur mise en œuvre opérationnelle, leur capitalisation et leur essaimage sur le territoire métropolitain.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de financement ci-annexée du projet Ville Capable lauréat de l'AMI « Engagés pour la Qualité du Logement de Demain » (sous le nom de Curiol Bop), pour un montant global de 64 000 euros.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal selon l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée au chapitre 120130100 D établis comme suit :

CP 2024 : 51 200 euros TTC.

CP 2025 : 12 800 euros TTC.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section d'investissement, Autorisation de Programme F110G20D01, opération 120130100D « 204-Fonds expérimental à l'innovation en matière d'habitat », chapitre 204, nature 204181, fonction 552.

Ces crédits relèvent de la politique « Habitat et inclusion », de la sous-politique « Habitat et logement » et du programme « Habitat et dynamique urbaine » et seront exécutés par le service gestionnaire « 3DPHR ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Logement, Habitat,
Lutte contre l'habitat indigne

David YTIER